

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 26 mars 2021

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Délibération n° 2021-75

Objet de la délibération : **Délibération relative au vote du budget primitif 2021 - Budget annexe «Photovoltaïque»**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 mars 2021.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, DECANIS Alain, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISSIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, KHADIR Paul, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, LE METER Sophie, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine
- **Absents :** FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand

Secrétaire de Séance : Madame Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets des services à caractère industriel et commercial ;

VU la délibération n° 2021-33 du Conseil de Communauté du 26 février 2021 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 ;

CONSIDERANT, que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la ~~dernière~~ précédente séance du Conseil Communautaire dans les délais requis ;

Réception par le préfet : 02/04/2021
Affichage : 02/04/2021

CONSIDERANT que le budget primitif 2021 est voté :

- avec reprise des résultats et avec reprise des reports,
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT que le budget primitif dressé pour l'exercice 2021 est présenté en Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivantes :

- Section de fonctionnement : 20 634.24 €
- Section d'investissement : 0€

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 11 mars 2021 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

Après en avoir délibéré, et pris connaissance des chiffres constituant le budget primitif 2021 relatif au Budget annexe « Photovoltaïque »,

- de voter le budget primitif 2021 :

- ✓ avec reprise des résultats et reprise des reports,
- ✓ au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- ✓ au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

- et d'approuver ces documents arrêtés aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 20 634.24 €
- Section d'investissement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mars 2021

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission*

*le ~ 2 AVR. 2021
et affichage le*

~ 2 AVR. 2021

Le Président,

Didier BREMOND




Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2021-75 du Conseil du 26 mars 2021